

2 MARS 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 2 mars 2009 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** était absent de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et greffier par intérim, ainsi que Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances et trésorier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2009-03-083 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 2 mars 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2009-03-084 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 23 février 2009

2 MARS 2009

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2009-03-085 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de février 2009
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de février 2009

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2009-03-086 4.1 Nomination des administrateurs de la Fondation du maire de la Ville de Bromont

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- 2009-03-087 5.1 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-52-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter certains usages d'hôtellerie aux usages autorisés dans la zone R04-462 (chemin Compton)
- 2009-03-088 5.2 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-55-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions applicables à l'affichage pour les usages de la catégorie II (prolongement de la rue des Lilas)

6. **RÈGLEMENTS**

- 2009-03-089 6.1 Adoption du règlement numéro 923-05-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin de modifier l'article 18.08 relativement à la marche au ralenti des véhicules

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

- 2009-03-090 7.1.1 Modification au cautionnement de la Ville de Bromont pour la Société d'agriculture de Comté de Shefford
- N.M. 7.1.2 Dépôt du rapport d'activités du trésorier en matière de financement des partis politiques durant l'exercice financier 2008

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

2 MARS 2009

7.3 URBANISME

- | | | |
|-------------|-------|--|
| 2009-03-091 | 7.3.1 | Appropriation d'un montant supplémentaire pour l'aménagement de la rue de l'Aubergiste |
| 2009-03-092 | 7.3.2 | Demande de dérogation mineure concernant un emplacement occupé par une résidence visant à réduire de 45 m à 35 m la profondeur minimale exigée pour un terrain créé à même le lot 3 163 338 et une partie du lot 3 163 339 (40, rue de Beauce) |
| 2009-03-093 | 7.3.3 | Demande de dérogation mineure concernant un emplacement occupé par une résidence visant à réduire de 2 m à 1,70 m la distance minimale exigée entre un patio existant et une ligne latérale (lot 2 930 757, 178 rue Nelligan) |
| 2009-03-094 | 7.3.4 | Demande de dérogation mineure concernant un emplacement occupé par une résidence visant à réduire de 2 m à 0,30 m la distance minimale exigée entre un patio existant et une ligne latérale (lot 2 930 788, 180 rue Nelligan) |
| 2009-03-095 | 7.3.5 | Demande de dérogation mineure concernant un emplacement immédiatement au sud du complexe immobilier du Cercle des Cantons visant à réduire de 12 m à 10 m la distance minimale exigée entre un bâtiment (bâtiment numéro 1) et la ligne de rue (lot 3 163 710) |
| 2009-03-096 | 7.3.6 | Appui de la demande des Fermes Marie-Guy Fournier Inc. auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec |
| 2009-03-097 | 7.3.7 | Mandat octroyé pour l'élaboration d'un diagnostic relatif au développement durable |
| 2009-03-098 | 7.3.8 | Création d'un organisme de conservation des espaces verts avec la Ville de Lac Brome |
| 2009-03-099 | 7.3.9 | Demande des travaux sur le terrain situé au coin du boulevard de Bromont et la rue Shefford |

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- | | | |
|-------------|-------|---|
| 2009-03-100 | 7.5.1 | Contribution de la Ville de Bromont à la Fête du Chocolat |
| 2009-03-101 | 7.5.2 | Contribution financière de la Ville de Bromont au Club sportif de Bromont |
| 2009-03-102 | 7.5.3 | Subvention au Club d'âge d'or du secteur Adamsville |

2 MARS 2009

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 2009-03-103 7.7.1 Entente inter municipale relative à l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières avec la municipalité de Saint-Alphonse-De-Granby
- 2009-03-104 7.7.2 Vente de terrain dans le Technoparc pour une nouvelle garderie
- N.M. 7.7.3 Offre d'achat d'un terrain dans le Parc Industriel

8. DIVERS

- 2009-03-105 8.1 Contribution financière de la Ville de Bromont pour la journée FADOQ à vélo 2009
- 2009-03-106 8.2 Brunch bénéfique annuel de Oasis Santé Mentale Granby et région du 26 avril 2009
- 2009-03-107 8.3 Contribution de la Ville de Bromont aux bourses d'études de l'école secondaire Massey-Vanier
- 2009-03-108 8.4 Renouvellement du contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville et du poste de police
- N.M. 8.5 Bourse de la Ville de Bromont au Corps de Cadets de la Marine Royale Canadienne

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2009-03-109 9.1 Lettre d'entente avec le syndicat des employés municipaux de la Ville de Bromont concernant la pré-retraite de Madame Lyse Marcoux
- N.M. 9.2 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N.M. 10.1 Dépôt du procès-verbal des séances de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenues les 7, 14, 21 janvier et le 11 février 2009
- N.M. 10.2 Dépôt d'une lettre de Shefford Investissement relative à l'édifice « Shefford House »
- N.M. 10.3 Dépôt du communiqué de la ministre concernant la demande de transfert de MRC de la Ville de Bromont

2 MARS 2009

- N.M. 10.4 Dépôt du communiqué de la mairesse Madame Pauline Quinlan aux citoyens de la Ville de Bromont ;
11. **VARIA**
- 2009-03-110 11.1 Autorisation au directeur des finances et trésorier à émettre le chèque de la quote-part à la MRC de la Haute-Yamaska
- 2009-03-111 11.2 Grand Prix du Tourisme Desjardins
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2009-03-112 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2009-03-083

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 2 mars 2009 avec les modifications suivante :

- Les sujets 7.7.3 et 8.5 sont retirés de l'ordre du jour ;

2 MARS 2009

- Les sujets suivants sont ajoutés à CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS :

10.3 Dépôt du communiqué de la ministre concernant la demande de transfert de MRC de la Ville de Bromont ;

10.4 Dépôt du communiqué de la mairesse Madame Pauline Quinlan aux citoyens de la Ville de Bromont ;

- Les sujets suivants sont ajoutés au VARIA:

11.1 Autorisation au directeur des finances et trésorier à émettre le chèque de la quote-part à la MRC de la Haute-Yamaska ;

11.2 Grand Prix du Tourisme Desjardins.

ADOPTÉ

2009-03-084

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 23 FÉVRIER 2009

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 23 février 2009.

ADOPTÉ

2 MARS 2009

2009-03-085

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
FÉVRIER 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2009 au montant de
**UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT
SEIZE DOLLARS ET QUARANTE-HUIT CENTS (1 664 216,48 \$)** à payer
par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE FÉVRIER 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de
construction du mois de février 2009. Le montant des permis émis durant le
mois de février 2009 se chiffre à **HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE
DOLLARS (865 000 \$)**.

2009-03-086

**NOMINATION DES ADMINSTRATEURS DE LA FONDATION DU
MAIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU la création de l'organisme à but non lucratif de la Fondation du
maire de la Ville de Bromont ;

2 MARS 2009

ATTENDU QUE les administrateurs de cette fondation doivent être nommés officiellement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer les personnes suivantes à titre d'administrateurs de la Fondation du maire de la Ville de Bromont :

- Madame Pauline Quinlan, présidente ;
- Madame Diane Potvin ;
- Monsieur Ghislain Bourque ;
- Madame Rachel Grenon.

ADOPTÉ

2009-03-087

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-52-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES D'HÔTELLERIE AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE R04-462 (CHEMIN COMPTON)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-12-630 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-52-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 mars 2009 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit deuxième projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 MARS 2009

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le deuxième projet de règlement numéro 876-52-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES D'HÔTELLERIE AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE R04-462 (CHEMIN COMPTON).

ADOPTÉ

2009-03-088

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-55-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE POUR LES USAGES DE LA CATÉGORIE I1 (PROLONGEMENT DE LA RUE DES LILAS)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-12-632 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-55-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 mars 2009 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit deuxième projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le deuxième projet de règlement numéro 876-55-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE POUR LES USAGES DE LA CATÉGORIE I1 (PROLONGEMENT DE LA RUE DES LILAS).

ADOPTÉ

2 MARS 2009

2009-03-089

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-05-2009 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006,
TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN DE MODIFIER
L'ARTICLE 18.08 RELATIVEMENT À LA MARCHE AU RALENTI
DES VÉHICULES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2009-02-044 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 923-05-2009 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 923-05-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 18.08 RELATIVEMENT À LA MARCHE AU RALENTI DES VÉHICULES.

ADOPTÉ

2009-03-090

**MODIFICATION AU CAUTIONNEMENT DE LA VILLE DE
BROMONT POUR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE COMTÉ DE
SHEFFORD**

ATTENDU la résolution numéro 2008-08-429 autorisant la Ville de Bromont à cautionner la Société d'Agriculture du comté de Shefford ;

ATTENDU QUE le contrat de prêt de 50 000 \$ signé le 07-08-2008 ;

ATTENDU QUE ce cautionnement était cependant limité à la somme de 44 999,96 \$;

2 MARS 2009

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du nouveau cautionnement spécifique ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à signer ledit cautionnement spécifique au montant de **QUARANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (44 999,96 \$)**.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER EN MATIÈRE
DE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES DURANT
L'EXERCICE FINANCIER 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport d'activités du trésorier en matière de financement des partis politiques durant l'exercice financier 2008.

2009-03-091

**APPROPRIATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR
L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'AUBERGISTE**

ATTENDU QUE la résolution 2007-07-418 relative à l'aménagement de l'entrée de la rue Aubergiste prévoyait un montant de 25 000 \$ pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU que le montant final des travaux excède l'estimation initiale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 MARS 2009

D'approprier un montant supplémentaire de **ONZE MILLE SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (11 064,85 \$)** à même le surplus accumulé pour finaliser le dossier.

ADOPTÉ

2009-03-092

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT UN
EMPLACEMENT OCCUPÉ PAR UNE RÉSIDENCE VISANT À
RÉDUIRE DE 45 M À 35 M LA PROFONDEUR MINIMALE EXIGÉE
POUR UN TERRAIN CRÉÉ À MÊME LE LOT 3 163 338 ET UNE
PARTIE DU LOT 3 163 339 (40, RUE DE BEAUCE)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la demande de dérogation mineure concernant un emplacement occupé par une résidence visant à réduire de 45 m à 35 m la profondeur minimale exigée pour un terrain créé à même le lot 3163 338 et une partie du lot 3 163 339 (40, rue de Beauce).

ADOPTÉ

2009-03-093

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT UN
EMPLACEMENT OCCUPÉ PAR UNE RÉSIDENCE VISANT À
RÉDUIRE DE 2 M À 1,70 M LA DISTANCE MINIMALE EXIGÉE
ENTRE UN PATIO EXISTANT ET UNE LIGNE LATÉRALE (LOT
2 930 757, 178 RUE NELLIGAN)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 MARS 2009

D'accorder la demande de dérogation mineure concernant un emplacement occupé par une résidence visant à réduire de 2 m à 1,70 m la distance minimale exigée entre un patio existant et une ligne latérale (lot 2 930 757, 178 rue Nelligan).

ADOPTÉ

2009-03-094

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT UN
EMPLACEMENT OCCUPÉ PAR UNE RÉSIDENCE VISANT À
RÉDUIRE DE 2 M À 0,30 M LA DISTANCE MINIMALE EXIGÉE
ENTRE UN PATIO EXISTANT ET UNE LIGNE LATÉRALE (LOT
2 930 788, 180 RUE NELLIGAN)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la demande de dérogation mineure concernant un emplacement occupé par une résidence visant à réduire de 2 m à 0,30 m la distance minimale exigée entre un patio existant et une ligne latérale (lot 2 930 788, 180 rue Nelligan).

ADOPTÉ

2009-03-095

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT UN
EMPLACEMENT IMMÉDIATEMENT AU SUD DU COMPLEXE
IMMOBILIER DU CERCLE DES CANTONS VISANT À RÉDUIRE DE
12 M À 10 M LA DISTANCE MINIMALE EXIGÉE ENTRE UN
BÂTIMENT (BÂTIMENT NUMÉRO 1) ET LA LIGNE DE RUE (LOT
3 163 710)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 MARS 2009

D'accorder la demande de dérogation mineure concernant un emplacement immédiatement au sud du complexe immobilier du Cercle des Cantons visant à réduire de 12 m à 10 m la distance minimale exigée entre un bâtiment (bâtiment numéro 1) et la ligne de rue (lot 3 163 710).

ADOPTÉ

2009-03-096

**APPUI DE LA DEMANDE DES FERMES MARIEGUY FOURNIER
INC. AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE Les Fermes Marie-Guy Fournier Inc est propriétaire d'un immeuble portant le numéro civique 881, chemin d'Adamsville (lots 2 928 600, 2 928 852, 3 710 409 et 3 710 411 du cadastre rénové du Québec) ci-après désigné comme l'immeuble concerné;

ATTENDU QUE l'immeuble concerné est situé en totalité à l'intérieur du territoire agricole protégé assujéti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ);

ATTENDU QUE l'immeuble concerné est une exploitation agricole axée sur la production céréalière et fourragère;

ATTENDU QUE l'immeuble concerné est borné à l'est par la zone urbanisée (blanche) de la Ville de Bromont (zone industrielle);

ATTENDU QUE l'immeuble concerné est borné au sud par une propriété sous couvert forestier situé à l'intérieur de la zone agricole protégée par la LPTAAQ;

ATTENDU QUE l'immeuble concerné est borné au nord et à l'ouest par des propriétés en grande partie sous couvert forestier et sont situés à l'intérieur de la zone agricole protégée par la LPTAAQ;

ATTENDU QUE (sauf exception la résidence du 881, chemin d'Adamsville) la résidence la plus proche des sites d'extraction proposés serait située à plus de 170 mètres (922, chemin d'Adamsville);

ATTENDU QUE l'un des sites d'extraction serait situé à une distance d'environ 70 mètres d'un cours d'eau;

2 MARS 2009

ATTENDU QUE l'immeuble concerné est situé dans les zones A05-504 et A05-508 et que l'exploitation d'une carrière ne fait pas partie des usages autorisés à la grille des usages et normes des zones A05-504 et A05-508 du règlement de zonage 876-2003;

ATTENDU QUE la demande ne vise pas l'exploitation d'une carrière mais l'extraction de trois effleurements rocheux afin d'améliorer le drainage, les opérations reliées à l'exploitation agricole ainsi que la valorisation de ces superficies en espaces cultivables;

ATTENDU QUE le propriétaire par l'intermédiaire de son mandataire, Monsieur Sylvain Goyette, agronome, a présenté un rapport daté du 2 février 2009 décrivant les sites, types de travaux ainsi qu'une évaluation des volumes de roc qui seraient excavés (\pm 6 800 mètres cubes);

ATTENDU QUE selon le rapport soumis, le matériel provenant des travaux d'extraction sera totalement exporté hors de l'immeuble concerné;

ATTENDU QUE les travaux de remblais seront exécutés avec le matériel et la matière première présents sur l'immeuble concerné (aucune importation de matériel provenant de l'extérieur de l'immeuble concerné);

ATTENDU QUE le requérant s'engage à obtenir tous les permis et autorisations requis et à procéder aux travaux de restauration des sites;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation vise une durée de 2 ans {période s'étalant à partir de la réception des permis requis (automne 2009) jusqu'au travaux complétant les semis des cultures (printemps 2012)} ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande du requérant "Les Fermes Marie-Guy Fournier Inc" visant à autoriser les travaux reliés à l'extraction de trois effleurements rocheux décrits au rapport préparé par Monsieur Sylvain Goyette, agronome, et daté du 2 février 2009 et ce, sous réserve des conditions suivantes:

1. Que les travaux débutent au plus tard à l'automne 2010;
2. Que les travaux d'extraction incluant les travaux complétant les semis des cultures soient d'une durée de 2 ans {de l'émission des permis et certificats requis jusqu'au semis des cultures du printemps};
3. Que la couche de terre arable superficielle soit conservée sur les lieux en l'entassant distinctement des matériaux rocheux à extraire et à une distance supérieure à 30 mètres de tout cours d'eau;
4. Que l'exploitant prévoit et mette en place les mesures nécessaires afin de s'assurer que l'exécution des travaux de déblai et remblai ainsi que l'entreposage des matériaux de remblai entassés et devant servir à restaurer les sites, ne cause aucun apport en sédiments dans les cours d'eau;

2 MARS 2009

5. Que les travaux d'extraction ne doivent pas excéder une profondeur d'un mètre (1,0 m) sous le niveau des lignes de terrain après nivellement indiqué au rapport préparé par Monsieur Sylvain Goyette, agronome, et daté du 2 février 2009;
6. Que les matériaux terreux entreposés à proximité des sites, doivent être étendus successivement sur lesdits sites à la fin des travaux, et ce, de façon à ce que le profil des lieux soit uniforme par rapport aux espaces cultivés adjacents;
7. Que le matériel pierreux soit chargé et transporté hors du site au fur et à mesure qu'il sera extrait;
8. Que les travaux d'extraction et de camionnage sont limités du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 et le samedi de 7h00 à 15h00;
9. Que toute la circulation de camionnage soit limitée au chemin de ferme existant (voir document annexe au rapport de Monsieur Sylvain Goyette, agronome, du 21 janvier 2009);
10. Que toute la circulation lourde (camionnage et équipements) soit limitée (sauf pour livraison locale) de l'entrée charretière du 881 chemin d'Adamsville au boulevard de l'Aéroport, le boulevard de l'Aéroport d'est en ouest et la route Pierre-Laporte vers le Nord ou vers le Sud;
11. Que le requérant s'engage à réparer (si requis au besoin) le ponceau de l'entrée charretière de l'immeuble concerné et à tenir quotidiennement propre la voie publique;
12. Que le requérant ou l'exploitant acquitte à la Ville de Bromont, les frais de permis en vigueur et à la signature d'une entente en regard au paiement d'un droit à l'extraction de pierre payable selon la quantité extraite et s'élevant à 0,50\$ par tonne métrique ou de 0,95\$ par mètre cube (règlement 954-2008, Règlement concernant la constitution d'un fond local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques);
13. Qu'à la fin des travaux de restauration, un rapport de surveillance devra être produit signé et scellé par un professionnel dans un délai de 30 jours, afin de démontrer le respect des présentes conditions et la remise en agriculture effective des trois sites;
14. Que pour garantir l'exécution des travaux en remise en état, la demanderesse doit fournir à la Ville de Bromont, une garantie financière d'un montant de 10 000.00\$ (garantie qui sera remis dans un délai de 30 jours suivant la réception et l'approbation du rapport de fin de travaux).

ADOPTÉ

2 MARS 2009

2009-03-097

**MANDAT OCTROYÉ POUR UNE ÉTUDE RELATIVE AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite effectuer un diagnostic territorial de développement durable afin d'analyser et d'évaluer globalement le territoire et ses composantes en vue d'intervenir efficacement par la suite sur son développement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder un mandat à Monsieur René Rochon et son équipe de l'Université de Sherbrooke afin d'effectuer un diagnostic territorial de développement durable pour un montant n'excédant pas **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)**.

D'autoriser l'appropriation de ce montant à même les surplus accumulés.

ADOPTÉ

2009-03-098

**CRÉATION D'UN ORGANISME DE CONSERVATION DES ESPACES
VERTS AVEC LA VILLE DE LAC BROME**

ATTENDU QUE la stratégie municipale est d'établir un réseau d'aires protégées sur un minimum de 8% du territoire et ce, majoritairement à l'intérieur de la zone blanche de la Ville, donc très près des milieux habités ;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, la Ville de Bromont désire créer un organisme de conservation des espaces verts conjointement avec la Ville de Lac Brome ;

ATTENDU QUE cet organisme recevra des dons de terrains et/ou de servitudes présentant une valeur écologique aux fins d'en assurer la conservation perpétuelle ;

ATTENDU QUE les deux (2) villes s'entendent pour que le nom de l'organisme soit bilingue ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 MARS 2009

DE mandater la mairesse Madame Pauline Quinlan et le directeur général et du développement à créer un organisme de conservation conjointement avec la Ville de Lac Brome.

ADOPTÉ

2009-03-099

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ POUR
LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR UNE ROUTE PROVINCIALE**

ATTENDU la nécessité pour la Ville de Bromont de voir à la mise en œuvre de travaux de mise aux normes pour usages commerciales (ex. : trottoir, aqueduc, égout sanitaire, bande cyclable, etc.) sur la route du boulevard de Bromont entre le boulevard de Bromont et la route 241 ;

ATTENDU QUE les travaux seront exécutés à l'intérieur de l'emprise de la route 241 dont la gestion incombe au Ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE le Ministère a l'intention d'effectuer des travaux de réfection sur cette route ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont informe le Ministère des Transports du Québec qu'elle souhaite procéder à la réalisation des travaux sur la route 241 et le boulevard de Bromont au cours de la saison 2009.

QUE la Ville de Bromont demande une participation financière du Ministère des Transports du Québec par la signature d'un protocole d'entente pour tous les travaux liés à la réfection de la chaussée dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉ

2 MARS 2009

2009-03-100

**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT À LA FÊTE DU
CHOCOLAT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le SLCVC-T a procédé à l'analyse de la demande de l'organisme de la Fête du chocolat de Bromont;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser à l'organisme « Fête du chocolat de Bromont » une disponibilité financière de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** toutes taxes incluses.

QUE ce montant sera versé à titre de subvention qui devra servir à payer ou rembourser des fournisseurs ou autres services essentiels identifiés dans les prévisions budgétaires déposées, et, nonobstant toute forme d'honoraire, jusqu'à un maximum de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)**.

QUE les versements seront effectués par le directeur du Service des finances de la Ville suite à la réception et à la validation des factures présentées par l'organisme.

D'accorder au directeur du SLCVC-T le mandat de signer la convention de partenariat, pour et au nom de la Ville, avec le représentant de la Fête du chocolat et de contrôler et évaluer la participation de la Ville et des promoteurs.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

ADOPTÉ

2009-03-101

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT AU
CLUB SPORTIF DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements;

2 MARS 2009

ATTENDU QUE le SLCVC a procédé à l'analyse de la demande de l'organisme du Club sportif de Bromont ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une contribution financière de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1500\$)** incluant toutes les taxes applicables au Club sportif de Bromont.

ADOPTÉ

2009-03-102

SUBVENTION AU CLUB D'ÂGE D'OR DU SECTEUR ADAMSVILLE

ATTENDU QUE le Club d'âge d'or du secteur Adamsville, et l'ensemble des organismes utilisant le sous-sol de l'église St-Vincent-Ferrier, soit le Club de dards et le Cercle de fermières, adhèrent aux objectifs et mission de la Ville, en matière de loisirs, de culture, vie communautaire et de tourisme;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne dispose pas de locaux dans le secteur Adamsville afin de tenir des activités socio-culturelles ou socio-communautaires;

ATTENDU QUE ces organismes demandent une aide financière pour la location du sous-sol de l'église Saint-Vincent-Ferrier pour la tenue de leurs activités;

ATTENDU QU'une grande proportion de Bromontois font partie de ces organismes communautaires;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder au nom du Club de l'Âge d'Or du secteur Adamsville, pour le bénéfice de l'ensemble des organismes utilisant le sous-sol de l'Église St-Vincent-Ferrier, une subvention de **CINQ CENTS DOLLARS (500\$)** pour l'année 2009.

ADOPTÉ

2 MARS 2009

2009-03-103

**ENTENTE INTER MUNICIPALE RELATIVE À L'IMPOSITION DE
DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIERES AVEC
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

ATTENDU QUE l'obligation des municipalités du Québec de constituer un fonds réservé à la réfection des voies municipales et d'imposer des droits aux exploitants de carrières et de sablières situés sur leur territoire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente inter municipale relative à l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières avec la municipalité de St-Alphonse-De-Granby ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et le directeur général et du développement, Monsieur Jacques Des Ormeaux, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

ADOPTÉ

2009-03-104

**VENTE DE TERRAIN DANS LE TECHNOPARC POUR UNE
NOUVELLE GARDERIE**

ATTENDU QUE le conseil est désireux de participer activement au développement de la Technopôle de Bromont par l'implantation de services avantageux pour les industriels;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à l'implantation d'une garderie en milieu industriel pour ses industries;

ATTENDU QU il est nécessaire de vendre quelques quatre-vingt mille pieds carrés de terrain à 0,10\$ le p.c.;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 MARS 2009

D'autoriser la vente d'un terrain de quelques 55,000 pieds carrés sur le boulevard de l'Innovation à un prix de 0,10\$ le pied carré, à 9149-9822 Québec inc..

D'autoriser le directeur général à procéder aux travaux de lotissement et d'autoriser le directeur général et la mairesse à signer tous les documents appropriés à ce dossier.

ADOPTÉ

N.M.

OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL

Le sujet 7.7.3 est retiré de l'ordre du jour.

2009-03-105

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT POUR
LA JOURNÉE FADOQ À VÉLO 2009**

ATTENDU la demande de partenariat recherché pour la Journée FADOQ à vélo 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à verser la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)** à titre de commandite de la Ville de Bromont pour la Journée FADOQ à vélo 2009.

ADOPTÉ

2 MARS 2009

2009-03-106

**BRUNCH BÉNÉFICE ANNUEL DE OASIS SANTÉ MENTALE
GRANBY ET RÉGION DU 26 AVRIL 2009**

ATTENDU QUE le 18^e brunch bénéfice de l'organisme Oasis santé mentale Granby et région aura lieu le 26 avril 2009 à l'Hôtel Castel & Spa Confort;

ATTENDU QUE le but de cet organisme est de soutenir les personnes atteintes d'une maladie mentale et de créer des services appropriés à leurs besoins ;

ATTENDU QUE le prix du billet est de SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (75 \$), taxes incluses, par personne ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à payer la somme de **TROIS CENTS DOLLARS (300\$)**, taxes incluses, à l'ordre de Oasis Santé mentale Granby et région, somme représentant le prix de quatre (4) billets pour assister au 18^e brunch bénéfice de Oasis Santé mentale Granby et région, dimanche le 26 avril 2008 à 10h00, à Hôtel Castel & Spa Confort.

ADOPTÉ

2009-03-107

**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT AUX BOURSES
D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MASSEY-VANIER**

ATTENDU QUE l'école secondaire Massey-Vanier demande à la Ville de Bromont de contribuer aux bourses d'études remises aux étudiants à la fin de l'année scolaire 2008-2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à payer les sommes suivantes à ces organismes à but non lucratif à titre de contributions :

- Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund (secteur anglophone) : 250 \$
- Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc. (secteur francophone): 500 \$.

ADOPTÉ

2 MARS 2009

2009-03-108

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE
L'HÔTEL DE VILLE ET DU POSTE DE POLICE**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager se termine le 31 mars 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville et du poste de police à Madame Nathalie Demers, au coût mensuel de **MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (1 680 \$)**, pour une période d'un (1) an, à partir du 1^{er} avril 2009.

ADOPTÉ

N.M.

**BOURSE DE LA VILLE DE BROMONT AU CORPS DE CADETS DE
LA MARINE ROYALE CANADIENNE**

Le sujet 8.5 est retiré de l'ordre du jour.

2009-03-109

**LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROMONT CONCERNANT LA PRÉ-
RETRAITE DE MADAME LYSE MARCOUX**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 MARS 2009

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Madame Marie-Jérôme Hanoul, à signer ladite lettre d'entente.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUES LES 7,
14, 21 JANVIER ET LE 11 FÉVRIER 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal des séances de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenues les 7, 14, 21 janvier et le 11 février 2009.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE SHEFFORD INVESTISSEMENT
RELATIVE À L'ÉDIFICE « SHEFFORD HOUSE »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre de Shefford Investissement relative à l'édifice « Shefford House ».

2 MARS 2009

N.M.

**DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ DE LA MINISTRE CONCERNANT LA
DEMANDE DE TRANSFERT DE MRC DE LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit communiqué de la Ministre concernant la demande de transfert de MRC de la Ville de Bromont.

N.M.

**DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ DE LA MAIRESSE MADAME PAULINE
QUINLAN AUX CITOYENS DE LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du communiqué de la mairesse Madame Pauline Quinlan aux citoyens de la Ville de Bromont.

2009-03-110

**AUTORISATION AU DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER À
ÉMETTRE LE CHÈQUE DE LA QUOTE-PART À LA MRC DE LA
HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU QUE suite à la décision de la Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire autorisant la demande de transfert de la MRC, la Ville de Bromont doit respecter ses engagements envers la MRC de la Haute-Yamaska pour la période où elle appartenait à cette MRC ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 MARS 2009

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à émettre un chèque au montant **QUATRE CENT CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE QUATRE DOLLARS ET SEIZE CENTS (405 654,16 \$)** représentant les quotes-parts impayés de l'années 2008 ainsi que les intérêts.

ADOPTÉ

2009-02-111

GRAND PRIX DU TOURISME DESJARDINS

ATTENDU QUE le Gala des Grands Prix du Tourisme Desjardins des Cantons-de-l'Est se déroulera le vendredi 20 mars 2009 à l'Estrimont Suites & Spa (Orford), à compter de 17 heures ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier, Monsieur Richard Joyal, à verser la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250 \$)**, plus les taxes applicables, somme représentant l'achat de deux (2) billets pour le Gala des Grands Prix du Tourisme Desjardins des Cantons-de-l'Est du 20 mars 2009.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Marcel Samson remercie le conseil municipal pour le mandat qui a été attribué concernant le Plan d'action du bassin versant du Lac Bromont. Il demande quel corps de cadets on faisait référence à l'item 8.5 de l'ordre du jour (item retiré).

2 MARS 2009

2009-03-112

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE